

ID: 038-213804727-20251002-021025\_12-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2025

Arrondissement de GRENOBLE Canton de SAINT EGREVE

**Commune de SARCENAS** 

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2025

Délibération n° 251002-12

## Coupes de bois en forêt communale – État d'assiette 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

**Président**: Sylvain DULOUTRE

Présents: Sylvain DULOUTRE, Chantal DURANTON, Annie PRAT, Elsa GAUTIER, Jean-Louis SPADA,

Jean CLOT, Marie-France CROIX

Secrétaire de séance : Jean CLOT

Excusés ayant donné pouvoir : Nicolas MOUGIN (pouvoir Sylvain DULOUTRE).

Absents:

## ▲ 12 Coupes de bois en forêt communale – État d'assiette 2026

Sylvain DULOUTRE, Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts (ONF) concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale, relevant du régime forestier.

Forêt	UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	V.Taillis (m3/ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
SARCENAS	E	2026	2026			Irrégulière	7,27	40	0,00	319,9	Ox

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID: 038-213804727-20251002-021025\_12-DE

## Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- 1. **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes pour l'année 2026 présenté par l'ONF, concernant la forêt communale de SARCENAS (UG E 7,27 ha volume prévisionnel : 319,9 m³ type de coupe : irrégulière).
- 2. **DÉCIDE** que la commercialisation des bois issus de cette coupe se fera selon le mode de vente proposé par l'ONF. Le détail du mode "Ox" sera précisé par convention ou avenant ultérieur.
- 3. **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération forestière, y compris une convention de mise à disposition ou de vente groupée si nécessaire.
- 4. **INFORME** le Préfet de Région, par l'intermédiaire de l'ONF, de l'approbation de cette coupe dans le cadre du régime forestier.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents: 7 Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0 Abstentions: 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Sylvain DULOUTRE

